la cgt radio france

# le journal des négos

10

**Négociation du 15 avril 2010 sur le temps et la durée du travail.**
La direction propose de négocier pour les PTA (les musicien-ne-s et les salarié-e-s en CDDU auront une négo à part).

## //Temps, durée et rythme du travail

Nous ne voulons pas de définitions qui ne fassent pas référence à la réalité de Radio France !
La direction a présenté aux OS un texte de négociation sur le temps, la durée et les rythme du travail où ne sont stipulés ni les prises de jours RTT ni les métiers concernés par les différents rythmes de travail, comme c'était le cas dans l'accord des 35 heures. Et pour cause: nous n'avons pas encore commencé la négociation sur les métiers ! La direction estime que ce n'est pas important car « la vie sociale de l'entreprise, ce sont des accords d'entreprise et non un seul accord conventionnel où les organisations du travail sont figées », dit C. Mettot. « Dans le cadre de cette négociation, nous ne renégocierons pas les rythmes et l'organisation du travail », insiste-t-il. Pourtant, question organisation, la direction parle de plus en plus d'annualisation ! Et quand on lui dit qu'on constate une remise en cause de l'organisation du travail dans de nombreux secteurs, elle le nie !

Ce que nous craignons, c'est qu'en fait de négociation, la direction mette sur la table un accord « cadre » truffé de manques !
Et pourquoi la direction prend-elle une semaine pour intégrer les passages de l'accord des 35 h portant sur la prise de jours RTT ? Dans la négo, il semblait évident qu'ils seraient repris... Sans doute la direction a-t-elle enfin remarqué que l'accord des 35 h faisait sans cesse référence à notre convention collective, aux grilles, aux métiers existants et aux systèmes horaires correspondants... tout ce qu'elle a l'intention de gommer. Nous attendons de voir comment elle va intégrer la prise de RTT dans les nouveaux textes car il n'est pas pensable que les salariés qui ont des RTT puissent les perdre !

En revanche, pour la CGT, pas question de reprendre la modulation ni d'instaurer l'annualisation ! Même si la direction affirme: «La modulation, ce n'est pas un système d'horaire mais un décompte dans le cadre des horaires variables. »

## //Jours de congés divers des assistant-es d'édition : une inacceptable remise en cause !

La direction dit ne plus savoir pourquoi elle veut les supprimer mais elle semble convaincue de vouloir le faire ! Elle considère en tout cas que les assistants d'édi-

tion étant des PTA, ils n'ont pas droit aux congés divers qui ne concernent que les journalistes. C'est inacceptable. Les assistants d'édition, dont le métier est déjà depuis des années mal reconnu, perdraient en plus cet acquis qui n'est qu'une façon de prendre en compte leur proximité avec les journalistes ! C'est ne rien connaître de la réalité du terrain !

## //Les temps de transport

La direction – où l'on n'écoute sans doute pas 107.1 – n'avait pas pris en compte toute la réalité de la question des zones et des difficultés de transport, notamment dans les grandes agglomérations ! Vu la difficulté du problème, nous attendons une nouvelle version de ce point.

## //Le travail de nuit, du samedi et du dimanche

Suite à une discussion sur le nombre d'heures qui caractérise le travail de nuit, la direction propose un système dégressif. Par exemple, avec 30 ans d'ancienneté, on serait considéré comme un travailleur de nuit non plus à partir de 270 h, mais moins. La direction réfléchit et fera une proposition...

Concernant les récupérations : on obtient la récup du dimanche (au lieu qu'il soit uniquement payé). Mais la direction refuse de faire la même chose pour le samedi qui, pourtant, est souvent un jour travaillé imposé aux mêmes salariés !

Concernant les parents isolés qui travaillent le dimanche et la nuit, la CGT demande une indemnité pour eux. Nous attendons de savoir si la direction prendra ou non en compte cette demande !

## //Le calendrier bouge

• Réunion sur la Prévoyance (incapacité, invalidité, décès) : les 22 et 29 avril

• Les classifications des emplois (nous, nous disons les métiers, et ce n'est pas tout à fait la même chose...) : le 6 mai.

• La suite du contrat de travail (rythme, congés, discipline, retraite, démissions, fin de collaboration des CDDU) : repoussé après la négociation du 6, sans date précise (il reste environ 2 ou 3 séances).

*Le texte global de la direction sera remis aux organisations syndicales fin avril. Ce texte a été remis depuis très longtemps à France Télévision et vient d'être remis aux OS de l'INA.*

## //Des nouvelles de FTV, l'INA et RFI

À France Télévision et à RFI, les propositions de la direction sont très en dessous de l'existant, notamment sur les progressions salariales sans automatismes et avec des minima aux montants de rémunération très inférieurs. Partout, ce sont les mêmes remises en cause.

À l'INA, cerise sur le gâteau, le P-DG Emmanuel Hoog quitte le bateau en pleine négociation pour partir à l'AFP : les négos y sont donc suspendues faute d'interlocuteurs patronaux !

À RFI, ce sont les syndicats qui suspendent les négociations face à l'autisme de leur direction !

suite au N° 11